

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 12 décembre 2024 - 18H30
Salle de la route bleue- SAINT CYR

Délibération n°CC_2024_182
Santé - Convention constitutive de la Maison des femmes/santé en
Ardèche

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MARTINEZ

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Jean-Yves BONNET donne pouvoir à René SABATIER, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Clément CHAPEL donne pouvoir à Sylvette DAVID, François CHAUVIN donne pouvoir à Sylvie BONNET, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Danielle MAGAND, Juanita GARDIER donne pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Stéphanie ISSARTEL donne pouvoir à Gilles DUFAUD, Edith MANTELIN donne pouvoir à Simon PLENET, Catherine MOINE donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE

Absents ou excusés :

Agnès PEYRACHE, Bertrand PIATON

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Ronan PHILIPPE, expose :

Au vu des besoins sur le territoire concernant le soin et la prise en charge pluridisciplinaire des femmes ayant vécu des violences, identifiés notamment lors de l'état des lieux réalisés en 2021, l'Agence Régionale de Santé a validé la création d'une Maison des femmes/santé en Ardèche. La mise en place de ce dispositif va se décliner sur trois volets :

- Un site principal à Annonay intégrant une équipe pluriprofessionnelle de prise en charge et de coordination de parcours,
- Une antenne à Aubenas,
- Un maillage de professionnels de santé « labellisés Maison des femmes/santé en Ardèche », à l'échelle départementale avec l'appui du CIDFF.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat local de santé et du conseil local de santé mentale d'Annonay Rhône Agglo.

Les maisons des femmes/santé, mesure du Grenelle contre les violences conjugales de 2019 et réaffirmées comme une priorité du plan pour l'égalité entre les hommes et les femmes de 2023, sont des structures de soins et de coordination de parcours pour les femmes ayant vécu des violences. Ces structures sont également des pôles ressources pour les professionnels dans le repérage, l'orientation et l'accompagnement des femmes ayant vécu des violences ainsi que dans la formation et l'information des acteurs.

La Maison des femmes/santé en Ardèche est portée dans le cadre d'une gouvernance partagée intégrant une mise à disposition de moyens formalisés par une convention constitutive avec les partenaires suivants : Le Centre hospitalier Ardèche Nord, les Etablissements Sainte Marie, Le Département de l'Ardèche, la ville d'Annonay, le CIDFF et Annonay Rhône Agglo.

Elle ouvrira administrativement au 1er trimestre 2025, avec une ouverture au public prévu au second trimestre 2025. Son ouverture s'organisera sur cinq demi-journées du lundi au vendredi (horaires à préciser).

L'équipe, portée par les différents partenaires, sera composée de :

Postes	Employeurs
0,1 ETP médecin	Centre hospitalier Ardèche Nord
0,2 ETP Sage-femme Annonay	Centre hospitalier Ardèche Nord
0,5 ETP Sage-femme Annonay	Centre hospitalier Ardèche Nord
0,5 ETP Psychologue Annonay	Centre hospitalier Ardèche Nord
0,5,ETP Psycho/sage-femme/infirmier Antenne Aubenas	A préciser
0,1 ETP Infirmier en psychiatrie	Établissements Sainte Marie
0,2 ETP Juriste	CIDFF
0.2 ETP Référent violence	CIDFF
0,5 ETP Accueil/secrétariat	Annonay Rhône Agglo
1 ETP Coordination de structure	Annonay Rhône Agglo

Au vu de l'intérêt pour le territoire de disposer d'une Maison des femmes/santé et afin de garantir la création de cette structure, nous sollicitons :

- Un financement annuel sur le fonctionnement à hauteur de 27 000 euros,
- Le portage des postes de coordination de structure et d'accueil secrétariat par Annonay Rhône Agglo,
- La mise à disposition gratuite des deux appartements situés 35 avenue de l'Europe ainsi que les charges inhérentes à leur occupation (fluide, télécommunication, ménage),
- Un financement d'investissement en 2025 pour le démarrage de la structure à hauteur de 23 000 euros.

Au vu de l'implication d'Annonay Rhône Agglo dans ce projet, nous proposons qu'Annonay Rhône Agglo soit signataire de la convention constitutive de partenariat.

VU l'instruction DGOS/R3/2020/201 du 18 novembre 2020 relative au renforcement de la prise en charge des femmes victimes de violence sur le territoire,

VU la note d'information N°DGOS/P3/2024/103 du 5 juillet 2024 relative à l'actualisation du cahier des charges des dispositifs sanitaires dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violence, également dénommés « Maison des femmes/Santé en Ardèche »,

VU le Contrat local de santé – Conseil local de santé mentale Annonay Rhône Agglo 2022-2026,

VU le courrier de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 4 octobre 2024 accordant un financement pérenne au projet « Maison des femmes/santé en Ardèche »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

ADOpte le dispositif de coopération conventionnelle Maison des femmes/santé avec le Centre Hospitalier Ardèche Nord, et les autres partenaires, à savoir la ville d'Annonay, le Conseil départemental de l'Ardèche, le Centre Hospitalier Sainte-Marie, le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026.

APPROUVE financement annuel sur le fonctionnement de la Maison des femmes/santé à hauteur de 27 000 euros.

APPROUVE le portage des postes de coordination de structure et d'accueil secrétariat par Annonay Rhône Agglo.

APPROUVE la mise à disposition gratuite des deux appartements situés 35 avenue de l'Europe ainsi que les charges inhérentes à leur occupation (fluide, télécommunication, ménage).

APPROUVE le financement d'investissement en 2025 pour le démarrage de la structure à hauteur de 23 000 euros.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce

dossier en particulier la convention constitutive et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17 décembre 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.